

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE.

JMP/GM

ÉTAT FRANÇAIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES,
FOUILLES ET SITES.

ARRÊTÉ.

Classement de Sites.

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

Vu l'adhésion en date du 12 octobre 1942 donnée par M. Henri KABER, "Le Grand Puy" route de Toulouse près MONTPELLIER (Hérault), propriétaire;

.....

.....

64-388-J. 4973-38. [513A]

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'ensemble formé par les bâtiments (façades, élévations toitures, ferronneries et sculptures) ainsi que l'Allée de pins parasols de la noria et les jardins (sol et plantations) du domaine du Grand-Puy, à MONTPELLIER (Hérault) comprenant les parcelles cadastrales n° 673.674 et 675 - section G - et appartenant à Mme Henri CHABER

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'HERAULT, au Maire de la Commune de MONTPELLIER, ainsi qu'au propriétaire intéressé,

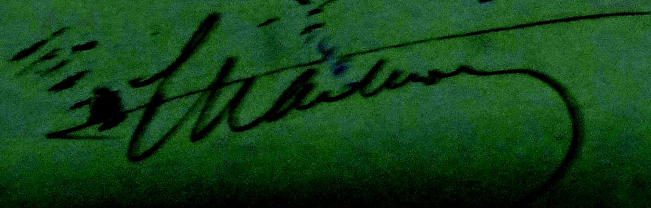
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le

23 JUILLET 1943
Par délégation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général
des Beaux-Arts,



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

ORIGINAL

Montpellier. —

— Domaine du Grand-Puy : bâtiments (façades, élévations et toitures, ferronneries et sculptures), allée de pins parasols de la nori, jardins (sol et plantations) [S. Cl. : 23 janvier 1943]. Abords de la maison et du parc (parcelles n^{os} 668 à 672, 689 à 695, 711, 712, 719 à 721, section G du cadastre). En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures (S. Ins. : 23 janvier 1943).

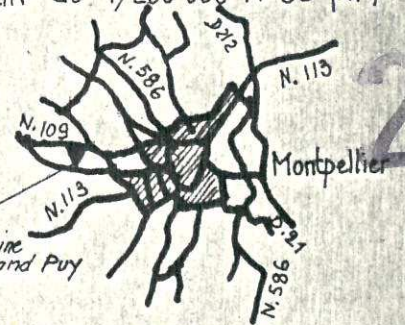
34 HERAULT

"MICHELIN" au 1/200 000 N° 83 pli 7

MONTPELLIER

CHEF-LIEU DE DEPARTEMENT

Domaine du Grand Puy



DOMAINE DU GRAND PUY ET ABORDS

Echelle ?

ORIGINAL



Route nationale N°109

711

719

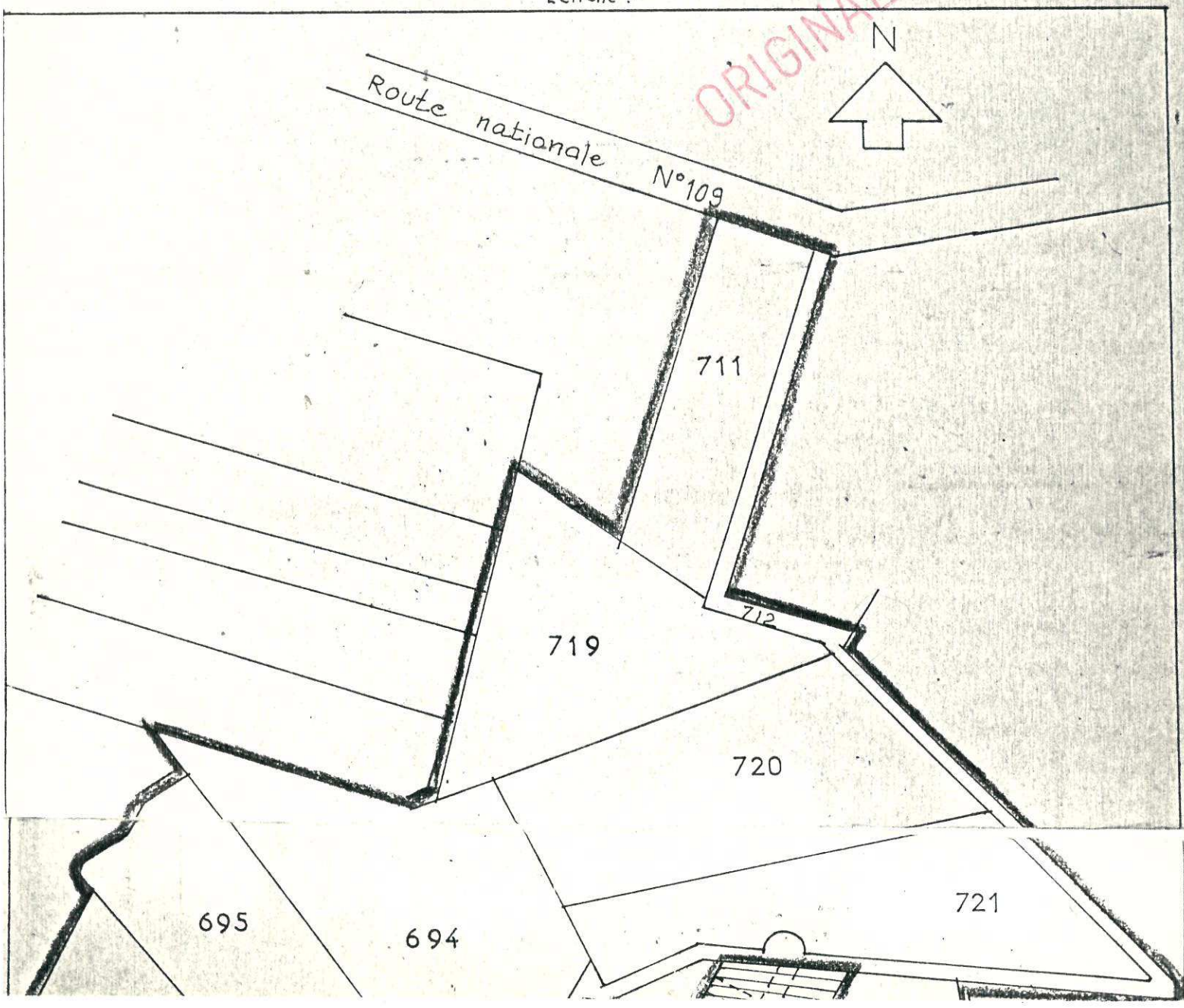
712

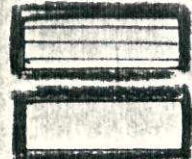
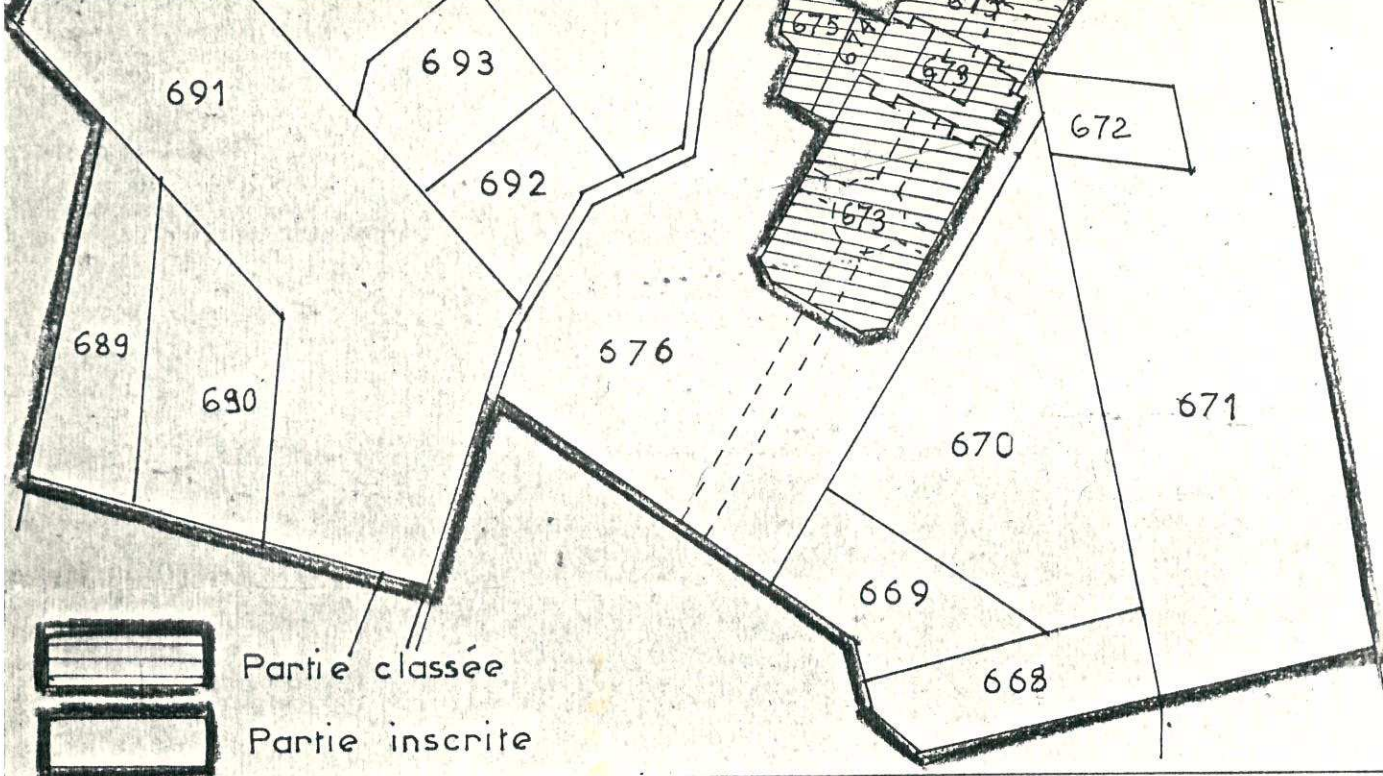
720

721

695

694





Partie classée
Partie inscrite

L'ensemble formé par les bâtiments (façades, élévations, toitures, ferronneries et sculptures) ainsi que l'allée de pins parasols de la noria et les jardins (sol et plantations du domaine du Grand-Puy, à MONTPELLIER (Hérault) comprenant les parcelles cadastrales n° 673, 674, et 675 section G - et appartenant à ..CLASSEMENT

(Arrêté du 23 Janvier 1943)

Sont inscrits à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé par les abords de la maison et du parc du domaine du Grand-Puy à MONTPELLIER (Hérault) et comprenant les parcelles cadastrales n° 668 à 672, 676, 689 à 695, 711, 712; 719 à 721 - section G - appartenant à ..

En ce qui concerne les immeubles bâtis l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures.

(Arrêté du 23 Janvier 1943)